

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT



## PLAN DE SUIVI ET DE GESTION DES ACTIVITES DE REINSTALLATION

LIEES AU

PROJET RESEAU FERROVIAIRE RAPIDE DE TUNIS

Août 2014



## Table des matières

Résumé technique .....	3
Introduction .....	4
Objectif du plan de suivi .....	6
Arrangement institutionnel pour le suivi .....	7
Les indicateurs de suivi .....	8
La méthodologie de suivi .....	10
Calendrier d'exécution .....	12
Budget .....	13
Conclusion .....	13

## RESUME TECHNIQUE

pour répondre aux conditions suspensives exigées par la BEI, le présent plan de suivi a été préparé pour le suivi des 95 cas de la population affectée par le projet (PAP) qui n'ont pas encore été déplacées à cette date. A cet effet, une démarche méthodologique a été proposée, avec définition des outils de collecte des données et identification des indicateurs sociaux pour les ménages et pour les commerces. Un plan d'exécution détaillé a aussi été proposé. Les rapports à produire, étape par étape ont été spécifiés et un budget forfaitaire proposé.

Étant donné que le suivi sera fait à l'interne, avec des ressources humaines et matérielles déjà existantes, il n'a pas été prévu de coût d'investissement additionnels. Seul le coût de fonctionnement additionnel (frais d'enquêtes, essence, papier, impression) et les imprévus sont prévus. Une somme globale forfaitaire de quinze mille dinars sera mise à disposition et utilisée selon les besoins. Étant donné que les résultats du rapport de suivi ne seront connus qu'ultérieurement, le coût des actions de rectification et des mesures d'accompagnement éventuelles ne peut pas être quantifié à ce stade. De ce fait, RFR s'engage à préparer un budget à cet effet quand les résultats et les actions à entreprendre seront connus. Le consultant de l'AFD qui l'a préparé, ainsi que l'expert en sociologie de RFR ont suggéré initialement que le suivi soit fait de préférence par une instance indépendante pour assurer un maximum d'objectivité. Mais RFR et la sociologue de la BEI, chargée du suivi du projet, au cours de la réunion de concertation tenue au siège de RFR le 17 juin 2014, ont opté pour l'option interne. En cas de changement d'avis, et qu'on décide de recourir aux services d'un consultant indépendant ou d'une agence spécialisée pour faire ce travail, des termes de référence seront préparés sur la base de ce plan de suivi et un budget y afférent sera élaboré.

## INTRODUCTION

1. Malgré l'ampleur de la portée sociale de la réinstallation dans ce projet, un plan de suivi n'a pas été conçu dès le départ pour évaluer les résultats sur le terrain, mesurer l'impact sur la population et obtenir des informations viables qui serviront à faire des ajustements là où c'est nécessaire. En fait, La réalité sur le terrain montre que présentement le contact avec les PAP qui ont accepté les montants d'indemnisation et qui ont été déplacées s'arrête une fois les indemnisations sont versées et touchées. Ce qui est advenu de ces PAP et leur nouvelle situation socio-économique ne font l'objet d'aucun suivi. Ceci est dû essentiellement au fait que la législation tunisienne relative aux expropriations et aux indemnisations pour cause publique ne prévoit pas de suivi dans le sens préconisé par la BEI. De ce fait, il n'y a pas un service de suivi et évaluation au sein de RFR chargé de ce genre d'activité.

2. Comme indiqué dans le tableau N°1 (Ligne D) et N°2 (Ligne E) ci-après Sur les 242 cas d'expropriation, 147cas ont été traités à l'amiable, résolus et classés et 95 cas sont en attente de jugement et/ou de régularisation car les montants des indemnisations proposés par la Commission de Reconnaissance et de Conciliation (CRC) ont été considérés insuffisants par les PAP concernées. Etant donné que la législation tunisienne ne prévoit pas de système de suivi, il s'en suit que RFR n'a aucune information sur les 147 cas qui ont été traités à l'amiable tant du point de vue de leur localisation que de leur situation socio-économique et professionnelle. Il ne serait donc pas possible de les inclure dans le système de suivi. De ce fait, RFR propose que le présent plan de suivi cible essentiellement les 95 cas qui n'ont pas encore été déplacés et indemnisés.

3. Concernant les personnes vulnérables, il n'y a pas de prévision spécifique relative aux groupes vulnérables dans la législation nationale. De ce fait il n'y a ni budget prévu à cet effet ni d'étude socio-économique faite à cet effet pour déterminer, identifier et définir les groupes sociaux. Néanmoins, RFR a opté pour une démarche pour aider un certain nombre de personnes et d'entités jugées vulnérables.

Les conséquences financières de cette démarche ont été financées sur le budget propre de RFR. Ainsi, parmi les 242 cas d'expropriation, 6 ayants droits ont été classés vulnérables, tous situés à

la cité Helal sur de la ligne E. Il s'agit d'une école pour enfants handicapés, peu dotée de ressources financières et 5 familles à revenu extrêmement bas.

En juin 2013, l'école a été relocalisée dans un nouveau bâtiment rénové et équipé. Pour les 5 familles, en plus des compensations dues, RFR a payé pour elles le loyer pour une période d'une année pour chaque famille afin qu'elles puissent achever les procédures de réinstallation (Acquisition et/ou construction de nouvelles maisons, ...). En plus de cette assistance RFR a assurée pour ces familles les moyens de transport appropriés pour le déménagement.

La localisation de ces familles et de cette école est en principes connue par RFR et leurs suivi peut être assuré et sera ponctuel.

**Tableau 1** : Etat des paiements pour la ligne D par types d'expropriation

Type d'expropriation	Nombre des ayants droits payés à l'amiable	Nombre des ayants droits en attente de jugement	Total
Terrain et bâtiments	42	5	47
Bâtiments	4	1	5
terrains nues	11	34	45
Commerces	38	2	40
Total	95	42	137

Source: Direction juridique, RFR, 2014

**Tableau 2**: Etat des paiements pour la ligne E par types d'expropriation

Types d'expropriation	Nombre des ayants droits payés à l'amiable	Nombre des ayants droits en attente de jugement	Total
Terrain et bâtiments	20	0	20
Bâtiments	4	8	12
Terrain nu	25	35	60
Commerces	3	10	13
Total	52	53	105

Source: Direction juridique, RFR, 2014

## Objectifs du plan de suivi

### Au niveau des ménages

4. Les objectifs du présent plan de suivi sont énumérés comme suit :
- Le premier objectif du présent plan est d'évaluer l'impact de l'expropriation sur les conditions générales de vie des PAP:
    - (i) Conditions de logement ;
    - (ii) Conditions sanitaires ;
    - (iii) Accès aux services publics ;
    - (iv) Éloignement par rapport au lieu de travail, au centre ville, aux centres de soins et aux écoles ; et
    - (v) Déterminer si le déplacement involontaire a occasionné des dépenses additionnelles, pourquoi et quelle est la nature de ces dépenses.
  - Le second objectif est d'évaluer comment les nouvelles conditions de vie ont affecté les femmes et les jeunes et les personnes âgées, soit positivement, soit négativement.
  - Le troisième objectif est de déterminer, tant peu soit-il, comment l'argent reçu a été utilisé? A-t-il été dépensé sur des besoins autres que la construction ou l'achat d'un nouveau logement? Si oui sur quoi a-t-il été dépensé et dans quelle proportion. Les sources d'information incluront les femmes et les jeunes, entre autres. Enfin,
  - Le quatrième objectif est de déterminer s'il y a un processus de marginalisation causé par le déplacement involontaire et quelle en sont les causes et de proposer des mesures de correction et d'atténuation adéquates.

### Au niveau des commerces

5. Pour les commerces :
- le premier objectif du plan de suivi est de déterminer
    - (i) si les indemnités reçues ont permis aux bénéficiaires de relancer leurs commerces dans les mêmes conditions qu'avant le déplacement ; ou

- (ii) si il y a eu une détérioration ou une amélioration, quels sont ces impacts et quelles en sont les causes ? (perte de clients donc de revenus, éloignement du centre ville, coût d'achat des locaux trop élevé, loyers plus élevés etc....).
- Le second objectif est de déterminer
  - (i) si le déplacement a eu un impact négatif ou positif sur les employés, s'il y en a, et sur les familles du commerçant lui-même?
  - (ii) Quels sont les impacts et quelles en sont les causes? (licenciement pour des raisons économiques, éloignement, perte de voisinage, donc perturbation socioculturelle, etc....).

Les sources d'information incluront les commerçants, leurs employés et leurs familles respectives, y compris les femmes et les jeunes et les enfants.

6. Ces informations, tant pour les ménages que pour les commerces, serviront à rédiger un rapport de suivi pour permettre à RFR de faire des rectifications et des ajustements. Le rapport contiendra aussi des recommandations pour la deuxième phase, mettant en exergue les leçons tirées et les démarches à suivre pour éviter de reproduire les défaillances constatées dans le passé et améliorer les prochaines activités d'expropriation et d'indemnisation.

### **Arrangement institutionnel pour le suivi**

7. Comme il s'agit d'un suivi interne, RFR assurera la fonction de suivi à travers sa direction juridique dont les cadres connaissent bien les PAP et sont bien connus et respectés par ces dernières. De plus, ce choix est justifié par le fait que la direction juridique connaît parfaitement les dossiers d'expropriation, dispose d'une bonne banque de données et possède les moyens de déplacement nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. Par ailleurs, du fait même que les cadres de la direction juridique sont constamment sur le terrain, ils connaissent parfaitement les problèmes et les difficultés des PAP, ce qui constitue un atout substantiel pour la préparation des instruments de collecte des données. Si besoin est, ces cadres, du nombre de quatre, peuvent être secondés par le sociologue de la direction de la communication et des aspects sociaux, recruté depuis avril 2014, tant pour la préparation des instruments de collecte des données que pour leur administration, l'exploitation des données et la rédaction des rapports. Enfin, il est important de préciser que cette nouvelle fonction n'alourdira pas la charge de travail des cadres de la direction juridique puisque 61% des cas d'expropriation ont été réglés et classés. Et pour les

39% restants les dossiers sont ficelés et sont, du point de vue administratif ficelés, et en attente de traitement, soit par jugement soit par entente mutuelle. C'est pour dire que le volume de sorties et de travail sur le terrain est à ce stade plus réduit, permettant aux cadres de la direction des affaires juridique d'absorber la charge additionnelle de travail de suivi

### **Les indicateurs de suivi**

**8.** Pour augmenter les chances de réussite et afin d'obtenir des résultats utiles et pratiques, il a été décidé de choisir des indicateurs mesurables et objectivement vérifiables pour évaluer raisonnablement les impacts engendrés par le projet. Pour les ménages, les indicateurs retenus sont les suivants:

- Qualité de logement: type de construction, taille/nombre de pièces, système sanitaire, type de cuisine, eau courante, électricité, jardin, autres,
- Éloignement par rapport aux écoles,
- Éloignement par rapport aux hôpitaux et centres de soins,
- Éloignement par rapport au centre ville et aux services publics,
- Disponibilité et qualité des infrastructures collectives,
- Éloignement par rapport aux transports publics et disponibilité de ces derniers,
- Éloignement par rapport au lieu de travail et temps passé en déplacement,
- Montant consacré au déplacement,
- Changements/variations dans le niveau de revenu et causes de ces changements/variations (perte d'emploi/chômage, conversion professionnelle, changement dans les sources de revenu),
- changement dans la structure de la famille et ses causes (éclatement de la famille élargie à cause de l'éloignement et/ ou de la taille du logement ou de l'indisponibilité d'emploi...),
- perturbation socioculturelle et psychologique (perte de voisinage, insertion dans un environnement social non maîtrisé, éloignement, isolement, perte d'amis etc.), et

- endettement à cause de l'insuffisance des indemnisations.

**9.** Pour les commerces, les indicateurs socio-économiques se résument comme suit:

- Localisation du nouveau local;
- Qualité du nouveau local;
- Eloignement par rapport à la clientèle habituelle;
- Accessibilité ;
- Perte/augmentation de clientèle et les causes;
- Perte/augmentation de revenu et les causes;
- Perte/augmentation d'employés et causes;
- Diminution/augmentation des charges et taxations et causes;
- Eloignement par rapport au lieu d'habitation; et
- Endettement à cause de l'insuffisance des indemnisations.

**10.** Concernant le suivi de l'école des handicapés, et celui des personnes vulnérables il s'agirait plutôt de visites ponctuelles au cours desquelles RFR tâchera d'évaluer l'état des lieux:

- Pour l'école il s'agit de déterminer: (i) l'impact des améliorations financées par RFR sur le bien être des élèves et du personnel et sur la qualité de l'enseignement? (ii) si la direction de l'école dispose d'assez de ressources financières pour maintenir les lieux et les équipements dans un état acceptable.
- Pour les personnes vulnérables (mentionnées dans le paragraphe 3), il s'agit de déterminer si l'aide apportée a eu un impact ponctuel ou durable? En somme, il s'agit d'évaluer, si l'aide apporté par RFR a contribué à aider ce groupe vulnérable de sortir de sa situation de vulnérabilité, déterminer quels sont les besoins additionnels à satisfaire, et proposer, dans la mesure du possible des moyens pour les aider, soit directement soit en les dirigeant vers des institutions publiques et des programmes sociaux susceptibles de les aider. Un seul passage par an devrait suffire aussi longtemps qu'un contact continu est maintenu et que les engagements (s'il y en a) sont honorés.

## La méthodologie du suivi

**11.** La méthodologie choisie est essentiellement comparative. Elle consiste en l'établissement d'une situation de référence pour les 95 PAP qui n'ont pas encore été déplacés et l'utiliser en tant que base de comparaison avec leurs nouvelles situations après leur déplacement. Sept étapes seront suivies:

La première étape serait de préparer un questionnaire pour les ménages et un questionnaire pour les commerces pour collecter les informations sur la situation de référence, qui est en fait leur situation socio-économique avant le déplacement involontaire. Chacun des deux questionnaires sera conçu pour tenir compte des indicateurs socio-économiques proposés plus haut, et de ce fait, aidera à collecter les informations y afférentes. Les questionnaires seront par la suite testés sur le terrain et ajustés là où c'est requis. Enfin, ils seront codés pour leur exploitation statistique et pour l'analyse des données. Les experts de la direction juridique, en collaboration avec le sociologue de RFR auront la responsabilité de préparer les deux questionnaires, de les tester et de les coder. Ces questionnaires seront conçus pour collecter des informations en situation actuelle en ligne avec les indicateurs sociaux proposés plus haut. Pour les cas vulnérables, un simple guide d'entretien suffirait;

- La deuxième étape serait l'administration des questionnaires et la collecte des données pour la préparation et la constitution de la situation de référence;
- La troisième étape serait l'exploitation et l'analyse des données qui doit être conclue par un rapport succinct décrivant globalement la situation actuelle, avec une section pour les ménages et une section pour les commerces. Par ailleurs, Pour chaque ménage et pour chaque commerçant une fiche technique contenant les informations tirées des questionnaires sur la situation actuelle doit être préparée. Ces fiches techniques seront utilisées comme base de données pour comparer, ultérieurement, la situation de chaque PAP avant et après le déplacement involontaire. Ces fiches techniques constituent un instrument de travail incontournable. Sans ces fiches, le suivi ne pourra pas avoir lieu.

- La quatrième étape serait de modifier les questionnaires pour les adapter à la situation après le déplacement mais tout en gardant les mêmes indicateurs sociaux. ensuite suivront le test et l'ajustement selon le besoin. Il s'agit donc de questionnaires pour la situation après le déplacement. Le questionnaire sera conçu de telle façon qu'il puisse permettre la collecte des données en trois étapes successives: Une semaine après le déplacement, ensuite 45 jours après le premier passage, enfin deux mois après le deuxième passage;
- La cinquième étape serait d'administrer les questionnaires, au cas par cas et à fur et à mesure qu'un PAP est indemnisé et déplacé. Chaque fois qu'un questionnaire est administré, son exploitation se fera immédiatement après le troisième passage et servirait à préparer une fiche technique pour la situation après le déplacement;
- La sixième étape serait la préparation d'une fiche technique comparative pour chaque PAP. Elle sera élaborée à partir de la fiche technique de la situation avant le déplacement avec la fiche technique après le déplacement. A ce stade, si des cas de détérioration et de vulnérabilité émergent, un compte rendu sera préparé et envoyé à la direction de RFR pour information et suite éventuelle à donner; et
- la septième et dernière étape, serait la préparation d'un rapport de suivi global présentant, entre autres, les résultats obtenus, les problèmes à résoudre et les recommandations, y compris les moyens à mettre en œuvre. Il sera soumis au PDG de RFR qui le distribuera à sa discrétion aux bailleurs de fonds et autres parties prenantes pour revue et validation.

## Calendrier d'exécution

**12.** Le suivi sera donc évolutif et ponctuel. Il sera mis en œuvre par la Direction juridique de RFR en collaboration avec la Direction de la communication et des aspects sociaux à travers les sept étapes proposées ci-dessus et selon le calendrier suivant:

**Tableau 3:** Calendrier d'exécution du plan de suivi

Les étapes	Dates	Responsabilité
Préparation du guide d'entretien et suivi des cas vulnérables	Août 2014	Direction juridique de RFR
Préparation des questionnaires pour la situation avant déplacement, tests, ajustement et codage	Août-Septembre 2014	Direction juridique, sociologue de RFR, et consultant sociologue
Administration des questionnaires et collecte des données pour la situation avant déplacement	Octobre-Novembre, 2014	Direction juridique, sociologue de RFR et consultant sociologue
Exploitation et analyse des données de la situation actuelles et préparation d'un rapport succinct	Décembre 2014, Janvier 2015	Idem
Modification et adaptation des questionnaires pour la situation après le déplacement	Février 2015	Idem
Administration des questionnaires au cas par cas et collecte des données pour la situation après déplacement, exploitation des données et préparation des fiches techniques	Mars-Septembre 2015	Idem
Préparation des fiches techniques comparatives et des rapports individuels sur les cas jugés vulnérables	Juin- Octobre 2015	Idem
Préparation du rapport de suivi	Novembre-Décembre 2015	Idem
Revue et validation du rapport de suivi	Janvier 2016	Bailleurs de fonds

## **Budget**

**13.** Étant donné que le suivi sera fait à l'interne, avec des ressources humaines et matérielles déjà existantes, il n'est pas prévu de coût d'investissement additionnels. Seul le coût de fonctionnement additionnel (frais d'enquêtes, essence, papier et impression) et les imprévus sont prévus. Une somme globale forfaitaire de 15 000 dinars sera mise à disposition et utilisée selon les besoins. Étant donné que les résultats du rapport de suivi ne seront connus qu'ultérieurement, le coût des actions de rectification et des mesures d'accompagnement éventuelles ne peut pas être quantifié à ce stade. De ce fait, RFR s'engage à préparer un budget y afférent.

## **Conclusion**

**14.** Ce plan de suivi a été conçu pour être mis en œuvre à l'interne. Le consultant de l'Agence Française de Développement qui l'a préparé, ainsi que l'expert social de l'AMO ont suggéré initialement que le suivi soit fait de préférence par une instance indépendante pour assurer un maximum d'objectivité. Mais RFR et la sociologue de la BEI, chargée du suivi du projet, au cours de la réunion de concertation tenue au siège de RFR le 17 juin 2014, ont opté pour l'option interne. En cas de changement d'avis, et si on décide de recourir aux services d'un consultant indépendant ou d'une agence spécialisée pour faire ce travail, des termes de référence seront préparés sur la base de ce plan d'action et un budget y afférent sera élaboré.